

CLASSIFICATION ESCRIME

La classification se fait :- sur le fauteuil d'escrime, avec et sans l'arme
- sur une table d'examen

En observation pendant la compétition

RMQ : le port d'une orthèse pendant la compétition doit être médicalement justifié.

Les critères d'éligibilité sont: petite différence avec les 10 handicaps éligibles

Diminution de la puissance musculaire

Athétose, ataxie ; hypertonie,

Altération du mouvement passif (ankylose complète d'une articulation)

Altération de la force musculaire (50% de perte ou paralysie)

Déficience d'un membre suite à une maladie, un traumatisme ou un problème congénital

Différence de longueur du membre inférieur (d'au moins 3 cm).

Critères non éligibles: douleur, déficience visuelle et auditive (alors qu'il existe des compétitions de malvoyants mais compétition debout et épée seulement) , instabilité articulaire, pathologie cardiaque, respiratoire, problèmes mentaux, petite taille.

Le dossier de demande de classification se fait avec des documents en français et en anglais; avec la licence FFF à jour et un papier officiel (pas de carte d'invalidité) et l'athlète a le droit à un accompagnateur.

Il existe 3 catégories de classification : CLASSE A :bon équilibre assis

* classe A 3 (amputé au dessus du genou, certains IMC, certaines paraplégies

*classe A 4 (amputé au dessous du genou, hémiplégie, paraplégie(L4)

* CLASSE B ; trauma au dessus de T10
Ne peut s'aider des membres inférieurs pour l'équilibre assis

• CLASSE C: 1A ne se dégage pas du fauteuil; pas d'extension de coude.

* 1B se dégage du fauteuil
peut faire extension du coude mais absence de flexion des doigts.
L'arme doit être fixée par un bandage à la main de l'athlète.
La classe C n'est pas paralympique.